

COMMUNIQUE

du Comité de Défense et de Développement des Deux Hôpitaux du Clermontois

Le Comité de défense des hôpitaux du Clermontois a déployé une activité importante depuis septembre 2015 après avoir mobilisé tout l'été la population du Clermontois autour de la signature d'une pétition. Il a rencontré la Direction (Directeur et Président du Conseil de Surveillance) du Centre Hospitalier, un certain nombre de responsables politiques de tous bords, sollicité les mairies et intercommunalités du secteur avec la plupart du temps un soutien matériel ou moral affirmé dont de nombreux Maires ont témoigné lors de l'Assemblée de l'UMO le 17 octobre où le Comité était présent devant l'entrée.

Cette activité n'est probablement pas étrangère à la venue de Mme Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales le jeudi 15 octobre 2015 au Centre Hospitalier avec l'annonce de déblocage de crédits attribués à la rénovation de l'hôpital. Tout en se félicitant de cette annonce, le Comité tient à réaffirmer l'engagement de la population du bassin de Clermont en faveur de mesures consolidant la pérennité de l'ensemble des services du Centre Hospitalier, maternité et chirurgie comprises et souligne qu'on ne saurait établir une politique sanitaire sur de simples rallonges budgétaires concédées devant la mobilisation populaire et syndicale. La santé publique exige une politique d'une autre ampleur.

La manifestation publique de ce même 15 octobre a fait la démonstration d'une mobilisation croissante dans le Clermontois en réunissant près de 300 personnes, soit le triple des habitués des Assemblées Générales récentes et la présence de personnels hospitaliers en nombre important. En témoigne également la couverture médiatique notable de cette manifestation.

Le Comité a pris connaissance par la presse des déclarations publiques du Directeur d'une clinique privée à but lucratif demandant expressément la fermeture de la maternité de Clermont. Outre la constatation du mépris qui transparait dans ce communiqué vis-à-vis des établissements publics et de leurs directions, le Comité condamne des propos provocateurs et la logique purement comptable qui les sous-tend, comme si la justification d'un service de maternité ne dépendait que de son équilibre financier et pas de son utilité de santé publique. A ce titre, il convient de souligner que la maternité du CH Clermont ne peut équilibrer ses comptes dans la mesure où elle ne peut maîtriser ses recettes, car elle n'en contrôle pas les tarifs et que les permanentes rumeurs de fermeture ont tendance à décourager les femmes. Le Comité tient également à souligner le caractère indigne de l'argument de la sécurité, insultant pour les personnels de l'établissement et non fondé à l'heure du Réseau de Périnatalité qui a largement fait ses preuves depuis près de quinze ans.

Le Comité va, dans les jours qui viennent, interpeller les candidats aux prochaines élections sur la nature de leurs engagements, locaux et nationaux, en faveur des hôpitaux de proximité et solliciter un rendez-vous auprès du Directeur de l'Agence Régionale de Santé, fort de la mobilisation en cours.

Clermont de l'Oise, le 20 octobre 2015.